

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/11/2025 - 35710 - 1999 B 03732 - 344 080 288 - ANTONELLE

KAUFMANN & ASSOCIES
8 avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

35710

12 NOV. 2025

EURADEx
148 avenue de Wagram
75017 PARIS

ANTONELLE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 887 000 €
ZAC de l'Ourcq – Local 103
100 avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'associé unique de la société ANTONELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANTONELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

h NS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

h NS

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

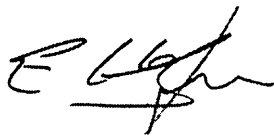
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

↳ NS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

KAUFMANN & ASSOCIES
Représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Kaufmann', with a horizontal line underneath.

Emmanuel KAUFMANN
Associé

EURADEx
Représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Sebbag', with a horizontal line underneath.

Nathanel SEBBAG
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	356 427	348 928	7 499	30 986	- 23 487
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	361 806	95 789	266 017	292 685	- 26 668
Fonds commercial	11 630 732	64 901	11 565 831	11 577 414	- 11 583
Autres immobilisations incorporelles	4 011 176		4 011 176	4 011 176	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	4 573		4 573	4 573	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	396 695	367 578	29 117	27 092	2 025
Autres immobilisations corporelles	8 293 274	7 762 900	530 374	687 553	- 157 179
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	160 000		160 000		160 000
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	46 666		46 666	50 614	- 3 948
Autres immobilisations financières	924 302		924 302	945 359	- 21 057
TOTAL (I)	26 185 652	8 640 096	17 545 556	17 627 454	- 81 898
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	1 231 011		1 231 011	1 799 497	- 568 486
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	7 360 206	860 588	6 499 618	6 708 790	- 209 172
Marchandises				1 006 368	-1 006 368
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	6 355 955	3 034	6 352 921	9 251 787	-2 898 866
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	14 206		14 206	16 103	- 1 897
. Organismes sociaux	24 029		24 029		24 029
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	441 781		441 781	425 390	16 391
. Autres	798 046		798 046	1 504 010	- 705 964
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	822 072		822 072	776 022	46 050
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	409 608		409 608	526 349	- 116 741
TOTAL (II)	17 456 913	863 622	16 593 292	22 014 317	-5 421 025
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	184		184	277	- 93
TOTAL ACTIF (0 à V)	43 642 749	9 503 717	34 139 031	39 642 047	-5 503 016

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 887 000	1 887 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 307 809	2 307 809	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	188 700	188 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	15 279 476	15 024 579	254 897
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	92 336	254 897	- 162 561
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	19 755 321	19 662 984	92 337
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	69 748	82 753	- 13 005
Provisions pour charges	162 461	162 461	
TOTAL (III)	232 209	245 214	- 13 005
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	5 661 491	7 780 185	-2 118 694
. Découverts, concours bancaires	352 861	49 332	303 529
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	9 296	7 780	1 516
. Associés	387 087		387 087
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 311 435	7 296 986	-2 985 551
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	821 158	466 389	354 769
. Organismes sociaux	650 357	1 085 465	- 435 108
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 726 929	1 932 007	- 205 078
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	129 521	160 004	- 30 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	96 061	935 479	- 839 418
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	14 146 195	19 713 627	-5 567 432
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	5 306	20 222	- 14 916
TOTAL PASSIF (I à V)	34 139 031	39 642 047	-5 503 016

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	Fraïce	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	21 386 850	216 241	21 603 092	21 368 837	234 255	1,10
Production vendue biens	622 475	491 647	1 114 123	2 024 304	- 910 181	-44,96
Production vendue services	3 583 780	454	3 584 234	2 887 425	696 809	24,13
Chiffres d'affaires Nets	25 593 106	708 343	26 301 449	26 280 565	20 884	0,08
Production stockée			-1 215 540	-103 237	-1 112 303	N/S
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			130 758	152 971	- 22 213	-14,52
Autres produits			631	1 261	- 630	-49,96
Total des produits d'exploitation (I)			25 217 298	26 331 559	-1 114 261	-4,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 164 471	4 845 417	-1 680 946	-34,69
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 467 305	7 449 616	-3 982 311	-53,46
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			568 486	-287 772	856 258	297,55
Autres achats et charges externes			9 230 844	7 532 254	1 698 590	22,55
Impôts, taxes et versements assimilés			241 307	222 468	18 839	8,47
Salaires et traitements			5 900 676	4 795 448	1 105 228	23,05
Charges sociales			1 522 552	1 315 877	206 675	15,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			385 753	391 827	- 6 074	-1,55
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 034	5 705	- 2 671	-46,82
Dotations aux provisions pour risques et charges			69 565	54 940	14 625	26,62
Autres charges			240 773	94 469	146 304	154,87
Total des charges d'exploitation (II)			24 794 767	26 420 248	-1 625 481	-6,15
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			422 531	-88 689	511 220	576,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			52 577		52 577	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			300	1 508 083	-1 507 783	-99,98
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			50 371	26 733	23 638	88,42
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			103 248	1 534 816	-1 431 568	-93,27
Dotations financières aux amortissements et provisions				277	- 277	-100
Intérêts et charges assimilées			191 305	202 774	- 11 469	-5,66
Différences négatives de change			67 347	157 820	- 90 473	-57,33
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			258 653	360 870	- 102 217	-28,33
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-155 404	1 173 946	-1 329 350	-113,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			267 127	1 085 256	- 818 129	-75,39

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 440	69 107	31 333	45,34
Produits exceptionnels sur opérations en capital		65 000	- 65 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	100 440	134 107	- 33 667	-25,10
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	186 734	520 509	- 333 775	-64,12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 410	281 497	- 280 087	-99,50
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		162 461	- 162 461	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	188 143	964 467	- 776 324	-80,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-87 703	-830 359	742 656	89,44
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	87 087		87 087	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	25 420 986	28 000 482	-2 579 496	-9,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	25 328 650	27 745 585	-2 416 935	-8,71
RESULTAT NET	92 336	254 897	- 162 561	-63,78
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier	15 442	15 779	- 337	-2,14

ANTONELLE

Annexes Légales

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 34 139 031,45 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 92 336,43 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Effectif moyen

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la valeur brute des marchandises.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société consolidante est la société AMH dont le siège social est situé au 100 AV de l'Ourcq -93500 Pantin dont le siret est le 48316285500025.

Les filiales SACO-FMD-BRIJOSTYL ont fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine avec effet au 01.01.22 au profit de la société ANTONELLE.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	356 427		35 220
Autres immobilisations incorporelles	16 003 715		338 099
Terrains	4 573		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	387 257		116 841
Autres installations, agencements, aménagements	7 753 546		2 324 023
Matériel de transport	32 816		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	501 767		174 852
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			160 000
Avances et acomptes			
TOTAL	8 679 960		2 775 717
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	995 973		363 831
TOTAL	995 973		363 831
TOTAL GENERAL	26 036 074		3 512 867

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		35 220	356 427	
Autres immobilisations incorporelles		338 099	16 003 715	
Terrains			4 573	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		107 410	396 695	
Autres installations, agencements, aménagements		2 333 209	7 744 360	
Matériel de transport			32 816	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		160 521	516 097	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			160 000	
Avances et acomptes				
TOTAL		2 601 140	8 854 542	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		388 835	970 969	
TOTAL		388 835	970 969	
TOTAL GENERAL		3 363 294	26 185 652	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	325 441	23 488		348 928
Autres immobilisations incorporelles	69 121	26 668		95 789
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	360 165	113 535	106 122	367 578
Installations générales, agencements divers	7 153 023	19 885	75 922	7 248 830
Matériel de transport	26 919	3 519		30 437
Matériel de bureau, informatique, mobilier	420 633	187 076	124 076	483 633
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	7 960 741	324 015	306 120	8 130 478
TOTAL GENERAL	8 408 621	385 754	306 120	8 640 096

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	23 488				
Autres immobilisations incorporelles	26 668				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 535				
Installations générales, agencements divers	19 885				
Matériel de transport	3 519				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	187 076				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	324 015				
TOTAL GENERAL	385 754				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	277		93	184
	82 476	69 565	82 476	69 565
TOTAL Provisions	82 753	69 565	82 569	69 748
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	860 588 5 705	3 034	5 705	860 588 3 034
TOTAL Dépréciations	866 293	3 034	5 705	863 622
TOTAL GENERAL	949 046	72 599	88 275	933 370
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		72 598	88 275	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	46 666		46 666
Autres immobilisations financières	924 302		924 302
Clients douteux ou litigieux	9 165	9 165	
Autres créances clients	6 346 790	6 346 790	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	14 206	14 206	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	24 029	24 029	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	441 781	441 781	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	21 548	21 548	
Groupe et associés	736 498	736 498	
Débiteurs divers	40 000	40 000	
Charges constatées d'avance	409 608	409 608	
TOTAL GENERAL	9 014 593	8 043 624	970 969
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	352 861	352 861		
- plus d'un an	5 661 491	2 170 728	3 490 763	
Emprunts et dettes financières divers	9 296	9 296		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 311 435	4 311 435		
Personnel et comptes rattachés	821 158	821 158		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	650 357	650 357		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 726 929	1 726 929		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	129 521	129 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	387 087	387 087		
Autres dettes	96 061	96 061		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	14 146 195	10 655 432	3 490 763	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 662			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 129 851			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 951 650
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	21 548
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 973 198

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 350
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 120 217
Dettes fiscales et sociales	715 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	1 841 370

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	409 608	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	409 608	

Commentaires :

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées Frais d'acquisition des immobilisations Frais d'émission des emprunts Charges à étaler		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 400	255,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7 400	255,00

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	21 603 092
Ventes de produits finis	514 123
Prestations de services	4 184 234
TOTAL	26 301 449

Répartition par marché géographique	Montant
France	25 324 538
Etranger	976 911
TOTAL	26 301 449

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Encours crédits documentaires EUR	285 799
Encours crédits documentaires USD	308 256
Nantissement de fonds de commerce	460 918
Nantissement de droits au bail	256 766
Gage sur les stocks	1 968 750
TOTAL	3 280 489
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Caution personnelle et solidaire Alain FHIMA	266 786
Caution personnelle et solidaire David Cohen	182 939
Caution personnelle et solidaire Salomon Cohen	160 072
Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE	6 838 299
TOTAL	7 448 096
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	84	
Employés	95	
Ouvriers		
TOTAL	198	

Commentaires :

Désignation de l'entreprise :		ANTONELLE										1 2																									
Adresse de l'entreprise		100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN										Durée de l'exercice précédent *		1 2																							
Numéro SIRET *		3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3										Néant ☐ *																									
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3																							
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3																					
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	356 427										AC	348 928										7 499												
		Frais de développement *	CX											CQ																							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	361 806										AG	95 789										266 017												
		Fonds commercial (I)	AH	11 630 732										AI	64 901										11 565 831												
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 011 176										AK											4 011 176												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	4 573										AO											4 573												
		Constructions	AP											AQ																							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	396 695										AS	367 578										29 117												
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 293 274										AU	7 762 900										530 374												
		Immobilisations en cours	AV											AW																							
		Avances et acomptes	AX	160 000										AY											160 000												
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT																							
		Autres participations	CU											CV																							
		Créances rattachées à des participations	BB											BC																							
		Autres titres immobilisés	BD											BE																							
Prêts		BF	46 666										BG											46 666													
Autres immobilisations financières *		BH	924 302										BI											924 302													
TOTAL (II)		BJ	26 185 652										BK	8 640 096										17 545 556													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 231 011										BM											1 231 011												
		En cours de production de biens	BN											BO																							
		En cours de production de services	BP											BQ																							
		Produits intermédiaires et finis	BR	7 360 206										BS	860 588										6 499 618												
		Marchandises	BT											BU																							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW																							
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 355 955										BY	3 034										6 352 921												
		Autres créances (3)	BZ	1 278 061										CA											1 278 061												
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC																							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD											CE																							
		Disponibilités	CF	822 072										CG											822 072												
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	409 608										CI											409 608												
TOTAL (III)		CJ	17 456 913										CK	863 622										16 593 292													
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																																			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																																			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	184																					184													
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	43 642 749										1A	9 503 717										34 139 031													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		7 403 566										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP											(3) Part à plus d'un an :		CR										
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :															

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 887 000.....)			DA	1 887 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)			DB	2 307 809	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	188 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="Ej"/>)			DG	15 279 476	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	92 336	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	19 755 321	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	69 748	
	Provisions pour charges			DQ	162 461	
	TOTAL (III)			DR	232 209	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 014 352	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV	396 383	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 311 435	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 327 964	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	96 061	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	14 146 195		
Ecart de conversion passif *			ED	5 306		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	34 139 031		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 146 195	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	352 861	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

ANTONELLE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 626 181	FB 976 911	FC 21 603 092
	Production vendue { biens *	FD	514 123	FE	FF 514 123
		FG	4 184 234	FH	FI 4 184 234
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25 324 538	FK 976 911	FL 26 301 449
	Production stockée *				FM (1 215 540)
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 130 758
	Autres produits (1) (11)				FQ 631
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 25 217 298
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 3 164 471
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 3 467 305
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 568 486
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 9 230 844
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 241 307
	Salaires et traitements *				FY 5 900 676
	Charges sociales (10)				FZ 1 522 552
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)			GA 385 753
		- dotations aux provisions			GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC 3 034
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD 69 565
	Autres charges (12)				GE 240 773
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 24 794 767
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 422 531
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 52 577
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN 50 371
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 103 248
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 191 305
	Différences négatives de change				GS 67 347
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 258 653
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (155 404)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 267 127

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	100 440		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	100 440		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	186 734		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 410		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	188 143		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(87 703)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	87 087		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	25 420 986		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	25 328 650		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	92 336		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ	15 442	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	42 484	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	421	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	217 050	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	REGULARISATIONS			175 786	Produits exceptionnels		
	AENDES			11 785			
VNC/SORTIE ACTIF			571				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise ANTONELLE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	356 427	D8		D9	35 220	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	16 003 715	KE		KF	338 099	
CORPORELLES	Terrains						KG	4 573	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	387 257	KT		KU	116 841	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	7 753 546	KW		KX	2 324 023
		Matériel de transport *						KY	32 816	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	501 767	LC		LD	174 852
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	160 000	
	TOTAL III						LN	8 679 960	LO		LP	2 775 717	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	995 973	1U		1V	363 831		
TOTAL IV						LQ	995 973	LR		LS	363 831		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	26 036 074	ØH		ØJ	3 512 867		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1				2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	35 220	DØ	356 427	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	338 099	LW	16 003 715	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	4 573	
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	107 410	MK	396 695	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers						IU		MM	2 333 209	MN	7 744 360
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	32 816
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		MS	160 521	MT	516 097
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	160 000	
	TOTAL III						IY		NG	2 601 140	NH	8 854 542	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						11		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E	388 835	2F	970 969		
TOTAL IV						13		NJ	388 835	NK	970 969		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK	3 363 294	ØL	26 185 652		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANTONELLENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ANTONELLENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY	325 441	EL	23 488	EM		EN	348 928
Fonds commercial		RE	53 318	RF	11 583	RI		RJ	64 901
Autres immobilisations incorporelles		PE	69 121	PF	26 668	PG		PH	95 789
TOTAL I		RK	447 880	RM	61 739	RN		RO	509 618
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	360 165	QA	113 535	QB	106 122	QC	367 578
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 153 023	QE	19 885	QF	75 922	QG	7 248 830
	Matériel de transport	QH	26 919	QI	3 519	QJ		QK	30 437
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	420 633	QM	187 076	QN	124 076	QO	483 633
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 960 741	QV	324 015	QW	306 120	QX	8 130 478
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	8 408 621	ØP	385 754	ØQ	306 120	ØR	8 640 096

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE						Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	277	4U		4V	93	4W	184
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	82 476	5W	69 565	5X	82 476	5Y	69 565
	TOTAL II	5Z	82 753	TV	69 565	TW	82 569	TX	69 748
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06				07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N	860 588	6P		6R		6S	860 588
Sur comptes clients		6T	5 705	6U	3 034	6V	5 705	6W	3 034
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	866 293	TY	3 034	TZ	5 705	UA	863 622
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	949 046	UB	72 599	UC	88 275	UD	933 370
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	72 598	UF	88 275				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	46 666	UR		US	46 666				
	Autres immobilisations financières			UT	924 302	UV		UW	924 302				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	9 165		9 165						
	Autres créances clients			UX	6 346 790		6 346 790						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	14 206		14 206						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	24 029		24 029						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	441 781		441 781						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	21 548		21 548						
	Groupe et associés (2)			VC	736 498		736 498						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	40 000		40 000						
	Charges constatées d'avance			VS	409 608		409 608						
	TOTAUX			VT	9 014 593	VU	8 043 624	VV	970 969				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	352 861		352 861							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	5 661 491		2 170 728		3 490 763					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	9 296		9 296							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 311 435		4 311 435							
Personnel et comptes rattachés			8C	821 158		821 158							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	650 357		650 357							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 726 929		1 726 929							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	129 521		129 521							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	387 087		387 087							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	96 061		96 061							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	14 146 195	VZ	10 655 432		3 490 763					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	55 662	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 129 851	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N. clos le 31/12/2023				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	92 336		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 616		XE	7 616			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW	49 311			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7	87 087		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	178 914		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		178 914		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8			
		- imposées au taux de 0 %						ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		22 357			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
TOTAL I										WR	437 621		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	29 414			
			- imposées au taux de 0 %						WV				
			- imposées au taux de 19 %						WH				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP				
			- imputées sur les déficits antérieurs						WW				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB				
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								I6				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WZ					
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								XA				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZX				
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *								ZY				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF			
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 quinquies)		PA				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septuies)		PB				
									XS				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	XG	20 683		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	50 097	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	387 524				XJ				
		déficit (II moins I)		ZL					XL				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	387 524	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

ANTONELLE

DGFIP 2058 A 2024
Extension

[illegible]

Désignation de l'entreprise			ANTONELLE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	448 673	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
}			(à détailler sur feuillet séparé)			
			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
C3S			9K	11 563	9L 8 049	
EFFORT ONSTRUCTION			9M	25 963	9N 21 365	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	37 526	YO 29 414	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	254 897		ZD		254 897				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	ØF	254 897			Report à nouveau		ZG	(0)		
								ZH	254 897		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	33 384			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	5 014 057			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	296 101			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	893 078			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	2 994 224			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	9 230 844			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	133 551			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z	107 756			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	241 307			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	5 380 356			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	4 022 589			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	5 769 583			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	387 524	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	769 167	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 3 1 6 2 8 5 5 0 0 0 2 5			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
7		8	9	10			11
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

<small>Catégorie générale des impositions :</small>		Désignation de l'entreprise : ANTONELLE	Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME <small>(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)</small>							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N - 1						
	N - 2						
	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4						
	différente (art. 39 quaterdecies N - 5						
	I ter et I quater du CGI) N - 6						
	(à préciser) au titre de : N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS <small>Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.</small>							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission <small>(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)</small>		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ANTONELLENéant ☒ t

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ANTONELLE										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023						Données en nombre de mois				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	199,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	26 301 449
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	26 301 449
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	631
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	631
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	7 363 041
Variation négative des stocks										OQ	1 784 027
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	3 734 296
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	240 773
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	571
TOTAL 3										OJ	13 122 708
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	13 179 372
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	13 179 372
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	26 301 449
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	199,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	54 163 994
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation										GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
										HR	/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 34408028800873

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANTONELLE

ADRESSE (voie) 100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL 93500

VILLE PANTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination AMH

N° SIREN (si société établie en France) 483316285 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 100 Voie AV DE L OURC

Code Postal 93100 Commune PANTIN Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ANTONELLE

ADRESSE (voie)

100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL

93500

VILLE

PANTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
ANTONELLE 100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN				
SIRET	3	4	4	0
	8	0	2	8
	8	0	0	8
	7	3		
Mél : z.seroussi@antonelle.com				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Commerce de détail d'habillement			Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		387 524
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %		
Autres PV imposables à 15 %				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé FASTMAG				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				
Nom et adresse du conseil :				
AMG CONSEIL 14 rue de la Pépinière 75008 PARIS Tél : 0147700333				
Tél :				
OGA/OMGA : (Cocher la case correspondante)				
Identité du déclarant :				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				
Date : 12052024 Lieu : PANTIN				
Qualité et nom du signataire :				
Signature :				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :				

Certifiée Conforme

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION						
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES		à 0%	à 15%	à 19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice				
		MVLT restant à reporter				

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

Adresse 100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	YANOUCHE MYRIAM STYLISTE				12 RUE ROGER BACON-75017 PARIS			
2	FIHMA JORDA COMPTABLE				10 RUE GEORGES BERGER-75017 PARIS			
3	DIEUDONNE MARIELLE RESPONSABLE DE PRODUCTION				12 ALLEE GAUGUIN-93220 GAGNY			
4	DUMAYE ALEXANDRA ANIMATRICE DE RESEAU				27B RUE SAINT MAXIMIN-57070 METZ			
5	AMARA-DJEMILI ANIMATRICE RESEAU				2 RUE AGNES VARDA-95490 VAUREAL			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	65 795			65 795				65 795
2	58 431			58 431				58 431
3	54 600			54 600				54 600
4	53 300			53 300				53 300
5	49 857			49 857				49 857
6								
7								
8								
9								
10								
**	281 983			281 983				281 983

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	42 687
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	28 884
Total	71 571

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	71 571	- de l'exercice . . 2023 . . ⑩	201 688
- de l'exercice précédent ⑩	52 586	- de l'exercice précédent ⑩	260 002
Nom et qualité du signataire M COHEN PRESIDENT		À PANTIN, le 12/05/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		9 794	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		16 323	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

ANTONELLE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.887.000,00 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

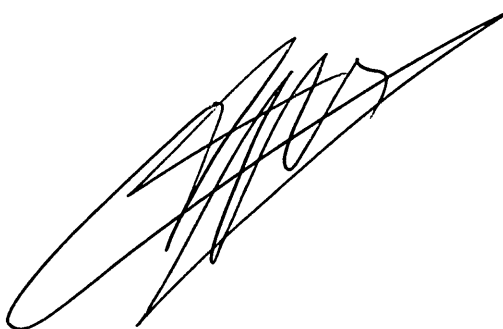
L'Associée Unique décide d'imputer le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 92.336 euros au poste de :

- Autres réserves pour la totalité, soit 92.336 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'aucune somme n'ait été distribuée à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La Présidence'.